

Impôts différés et preuve d'impôt en consolidation

Etablir la preuve d'impôt différé (tax proof) permettant d'évaluer les impôts différés et de vérifier les montants comptabilisés en consolidation

PUBLIC

Consolidateurs - Fiscalistes - Responsables comptables - Experts-comptables - Commissaires aux comptes - Chefs de mission en cabinet d'expertise comptable - Collaborateurs de la fonction comptable et financière impliqués dans le traitement des impôts différés - Toute personne souhaitant approfondir ses connaissances en matière d'établissement de la preuve d'impôt

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en fiscalité et en techniques de consolidation ou avoir suivi l'une de ces formations :

[Techniques de consolidation en IFRS : principes et méthodes \(1106\)](#)

[Techniques de consolidation en règles françaises : principes et méthodes \(1108\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Une méthode infaillible pour établir la preuve d'impôts

De nombreux cas pratiques, exemples et astuces tirés de l'expérience terrain de l'intervenant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

Code

1115

Durée

3 jours / 21 heures

Tarif Inter*

3 155 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Expliquer l'approche bilancielle retenue pour les normes internationales et les règles françaises de consolidation permettant l'identification des bases d'impôt différé
- Etablir la preuve de l'impôt suite à son évaluation, sa comptabilisation et à la mise en œuvre de son suivi
- Présenter les impôts différés au bilan et au compte de résultat ainsi que les informations à fournir en annexes

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Expliquer l'approche bilancielle retenue pour les normes internationales et les règles françaises de consolidation permettant l'identification des bases d'impôt différé

Préciser la notion d'impôt différé

- Présentation des règles françaises (Règlement 2020-01 l'ANC) et de la norme IAS 12 : champ d'application, distinction impôt exigible / impôt différé
- Détection des sources d'impôt différé : l'approche bilancielle
- Les exceptions à la comptabilisation d'impôts différés : cas du goodwill
- Quiz : l'approche bilancielle

Identifier les bases d'impôt différé donnant lieu à la constatation d'un actif ou d'un passif d'impôt différé

- Différenciation entre valeur comptable / base fiscale
- Différenciation entre comptes individuels / comptes consolidés
- Traitement des déficits fiscaux reportables
- L'impact des écritures affectant les actifs et passifs sans transiter par le compte de résultat

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- L'imposition des capitaux propres des entreprises consolidées : principe de symétrie
- Impôts différés actifs et regroupements d'entreprises : particularités du délai d'affectation
- Cas des actifs évalués à la juste valeur dans les comptes consolidés
- Cas des réserves en instance de distribution
- Cas de l'intégration fiscale
- Cas pratique : identifier les bases d'impôt différé, calculer l'impôt différé net et le comptabiliser

Établir la preuve de l'impôt suite à son évaluation, sa comptabilisation et la mise en œuvre de son suivi

Évaluer les impôts différés en vue de leur comptabilisation et leur suivi

- Approche des règles et des taux d'impôt applicables
- Première comptabilisation : quelle contrepartie ?
- Compensation des impôts différés actifs et passifs d'une même entité et sur une période fiscale donnée
- Suivi et apurement des impôts différés dans le temps
- Cas pratique : évaluer, comptabiliser et compléter le tableau de variation des capitaux propres relatif à un impôt différé selon différentes hypothèses
- Illustration à partir de l'échéancier d'un contrat de crédit-bail : calculer l'impôt différé pour les années 1 à 15

Appliquer la méthodologie de la preuve de l'impôt

- Calcul du taux effectif d'imposition (TEI)
- Justification des éléments de rapprochement : besoin de réconciliation entre taux théorique et TEI
- Détermination de la preuve d'impôt entité par entité puis de la preuve d'impôt groupe
- Cas pratique : établir la preuve d'impôts après avoir identifié les bases d'impôt différé, calculé et comptabilisé l'impôt différé d'une filiale

Impacts des Règles GloBE du Pilier 2 sur l'impôt calculé en consolidation

- Présentation des principales différences entre les Règles GloBE et les Règles de consolidation concernant le périmètre, ainsi que pour les calculs : Résultat GloBE, Impôts concernés
- Conséquences dans les travaux de consolidation (justification des bases de calcul des ID, identification du niveau de données utilisées dans GloBE)
- Cas de synthèse : passer les écritures de consolidation, compléter le tableau de suivi des impôts différés, établir la preuve d'impôts d'une société, élaborer et alimenter un reporting fiscal

Présenter les impôts différés au bilan, au compte de résultat et dans les informations à fournir en annexes

Déterminer l'impôt différé en période intermédiaire

- Application des règles de l'IAS 34

- Calcul du TEI en période intermédiaire
- Cas pratique : calculer la charge d'impôt (exigible et différée) au titre d'une période

Renseigner les impôts différés dans les états financiers consolidés

- Présentation au bilan et au compte de résultat consolidés
- Présentation dans l'état du résultat global consolidé
- Présentation dans le tableau des flux de trésorerie consolidé
- Mentions à porter dans les notes annexes
- Etude de cas : document d'enregistrement universel (DEU) publié par un groupe coté

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter



En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 7-8-9 Sep. 2026 – Session Garantie
- 13-14-15 Oct. 2026 – Session Garantie
- 18-19-20 Nov. 2026 – Session Garantie
- 7-8-9 Déc. 2026 – Session Garantie

A DISTANCE

- 7-8-9 Sep. 2026 – Session Garantie
- 13-14-15 Oct. 2026 – Session Garantie
- 18-19-20 Nov. 2026 – Session Garantie
- 7-8-9 Déc. 2026 – Session Garantie

AIX-EN-PROVENCE

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

BORDEAUX

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

CHAMBERY

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

GRENOBLE

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

LILLE

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

LYON

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

MARSEILLE

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

NANTES

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

NICE

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

NIORT

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

PAU

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

RENNES

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

ROUEN

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

STRASBOURG

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

TOULOUSE

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

TOURS

- 13-14-15 Oct. 2026
- 18-19-20 Nov. 2026
- 7-8-9 Déc. 2026

